



CHANTIER  
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

CET – 005M  
C.P. – P.L. 36  
Banque de  
développement  
économique

# Mémoire sur le projet de Loi sur la Banque de développement économique du Québec présenté par le Chantier de l'économie sociale

Aux auditions publiques  
sur le projet de loi n° 36,  
Loi sur la Banque de développement  
économique du Québec  
de la  
Commission de l'économie et du travail  
Assemblée nationale du Québec

MAI 2013



L'ÉCONOMIE SOCIALE.  
ÇA PARLE D'ARGENT ET DE VALEURS HUMAINES.

## **INTRODUCTION**

Le Chantier de l'économie sociale accueille favorablement le projet de loi 36 sur la Banque de développement économique du Québec. Son objectif de renforcer l'efficacité de l'action gouvernementale en faveur du développement économique du Québec est louable.

Pour ceux et celles qui font le choix d'entreprendre, il est rassurant de constater que le gouvernement travaille à la consolidation et au renforcement de sa capacité d'agir tout en visant à simplifier les démarches requises pour les entreprises de toutes natures qui veulent bénéficier de ce soutien.

### **La spécificité et les besoins particuliers des entreprises d'économie sociale et leurs apports dans l'économie québécoise**

Comme toute entreprise, les entreprises d'économie sociale ont besoin de fonds pour démarrer, prendre de l'expansion, diversifier leurs activités ou moderniser leurs installations. Il existe différentes stratégies de financement pour répondre à ces besoins d'actifs et diverses sources de financement : prêteurs, investisseurs, subventions, capital social et sources internes.

Une entreprise en démarrage ou en expansion implique qu'elle soit nécessairement confrontée à des besoins de financement qui ne pourront être comblés uniquement par les surplus générés lors de ses opérations. L'entreprise devra forcément recourir à du financement externe. Plus les besoins financiers seront importants, plus les besoins de fonds négociés seront grands.

Pour les entreprises d'économie sociale, cette réalité conditionne l'ensemble de leur développement. Le financement par endettement ne suffit pas; elles doivent avoir accès à des fonds pour aider leur capitalisation, leur permettant ainsi de se développer tout en limitant le risque sur leur viabilité à long terme. Elles ont besoin de fonds de capitalisation abordables et suffisants pour continuer leur développement

Dans cette optique, ce projet de loi vient répondre à une question d'ordre stratégique, celle de l'importance du soutien de l'État au développement d'une économie plurielle au Québec.

Il s'agit d'un enjeu de taille dans un contexte où trop de gens s'illusionnent encore sur la capacité du libre marché et de l'entreprise privée à but lucratif à régler seuls l'ensemble des défis de développement. Pourtant, les crises à répétition et les conséquences dévastatrices sur le plan social et environnemental nous rappellent tous les jours l'importance du rôle de l'État dans la défense du bien commun par la mise en place d'un encadrement du marché et d'une approche équilibrée tenant compte de la contribution des entreprises dont le rendement à la communauté ou à ses membres constitue leur finalité principale, c'est-à-dire les entreprises d'économie sociale.

Un véritable développement durable passe nécessairement par la contribution d'un ensemble d'acteurs et une diversité de formes d'entreprises, dont les entreprises collectives. Le Chantier de l'économie sociale est convaincu de l'importance de reconnaître et renforcer la pluralité de l'économie québécoise et de miser sur le potentiel et les forces de l'économie publique, privée et sociale afin de répondre adéquatement aux besoins et aux aspirations de la population d'aujourd'hui tout en tenant compte des générations futures. Cette pluralité économique est, dans les faits, une des forces de l'économie québécoise.

*« Le Québec possède une des économies les plus saines en Amérique du Nord, notamment parce qu'il a su préserver l'équilibre entre les secteurs publics, privés et communautaires (...). Cela dit, le Québec doit faire face à d'énormes défis, notamment en raison de la globalisation de l'économie et de la stagnation de sa démographie, La pire réponse à ces défis serait de copier nos voisins du Sud pour demeurer compétitifs et plus productifs. La meilleure compétition consiste à ne pas entrer en compétition, mais plutôt de miser sur ce qui nous distingue, sur nos forces... »*

**Henry Mintzberg**, Professeur et chercheur à la Faculté d'administration de l'Université McGill, Expert reconnu internationalement en management

Ainsi, la création de la Banque de développement économique du Québec, qui a pour mission de jouer un rôle stratégique dans le développement économique du Québec en soutenant les entreprises de toutes natures, permet de confirmer l'importance de cette économie plurielle et ce, dans toutes les régions du Québec.

Le Chantier de l'économie sociale se réjouit ainsi de la reconnaissance accordée aux entreprises d'économie sociale dans le cadre de la mission de la Banque. Bien que le soutien à l'économie sociale fasse partie des pratiques d'Investissement Québec depuis de nombreuses années, l'inclusion de ce volet dans la mission de la BDEQ renforce la pérennité de ces interventions.

Ainsi, à l'instar d'autres pays qui ont fait le choix de la reconnaissance institutionnelle de la contribution de l'économie sociale à la création de la richesse, la création d'emplois et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et citoyennes, le Québec se dote, avec la loi-cadre sur l'économie sociale et la mission de la Banque de développement économique du Québec, d'un cadre institutionnel prometteur pour l'entrepreneuriat collectif au Québec.

Tout en saluant le projet de loi, le Chantier de l'économie sociale offre sa contribution afin de la bonifier, de clarifier et améliorer les dispositifs qui seront mis en place dans le cadre de la mise en œuvre de cette loi.

## **1. Le partenariat nécessaire entre la BDEQ et les acteurs de la finance solidaire**

Comme nous l'avons mentionné en introduction, le Chantier de l'économie sociale accueille favorablement la création de la Banque de développement économique du Québec. Elle est la bienvenue en autant, bien sûr, qu'elle apporte une plus-value au développement économique du Québec. Pour ce faire, elle doit s'appuyer sur les acquis du passé et construire, à partir de ces acquis, une force d'intervention afin d'aller plus loin dans le soutien au développement de toutes les régions du Québec. La création de la BDEQ ne doit pas avoir comme effet de se substituer à des acteurs, produits et outils financiers déjà en place, notamment ceux de la finance solidaire et du capital de développement. La nouvelle Banque doit, au contraire, servir de levier pour aller plus loin dans la réponse aux besoins de capitalisation des entreprises d'économie sociale, en complémentarité avec un ensemble d'acteurs et de partenaires. À cet effet, il est pertinent de faire un petit retour historique sur l'évolution de la finance sociale au Québec et d'examiner le rôle joué par le gouvernement du Québec, notamment par le biais d'Investissement Québec.

### **1. A - Quelques éléments historiques**

Au Québec, la terminologie « économie sociale »<sup>1</sup> a été reprise et remise de l'avant lors du Sommet sur l'économie et l'emploi en 1996, bien que les entreprises collectives de statut associatif, mutualiste et coopératif font parties de la structure socioéconomique du Québec depuis le 19<sup>e</sup> siècle. Lors de sa mise en place comme groupe de travail en 1996, le Chantier de l'économie sociale a identifié l'importance pour le développement de l'entrepreneuriat collectif québécois d'un accès à du capital adapté aux réalités des entreprises collectives.

C'est ainsi que, dès 1997, le Chantier de l'économie sociale a mis en place le premier fonds de capital de risque dédié exclusivement aux entreprises d'économie sociale à statut coopératif ou associatif à but non lucratif. Capitalisé par des dons de grandes entreprises et d'institutions financières à la hauteur de 5 M\$, auxquels s'est ajouté un montant équivalent du gouvernement du Québec. Le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) fut sans aucun doute précurseur de nouvelles pratiques dans la finance solidaire.

Aujourd'hui, le RISQ est un organisme privé à but non lucratif dont la mission consiste à rendre accessible un financement adapté à la réalité des entreprises d'économie

---

<sup>1</sup> La terminologie « économie sociale » a été utilisée au début du 20<sup>ième</sup> siècle, notamment par Alphonse Desjardins qui faisait partie de la Société d'économie sociale de Montréal.

sociale. L'organisme soutient le développement des entreprises d'économie sociale à toutes les phases de leur développement (prédémarrage, démarrage, expansion, consolidation ou redressement) avec des produits financiers répondant à leurs besoins spécifiques.

Les quinze années d'intervention du RISQ ont permis d'expérimenter et de démontrer que les entreprises d'économie sociale sont viables économiquement lorsqu'on leur donne accès à un financement adapté à leur réalité. Depuis ses débuts en novembre 1997, le RISQ est intervenu dans 755 projets de financement d'entreprises d'économie sociale, pour un montant total d'investissements de 17,9 M\$.

Depuis sa création en 1997, la réputation du RISQ s'est forgée non seulement grâce à ses décisions d'investissement qui ont permis de soutenir des projets novateurs dans toutes les régions du Québec, mais également par le rôle qu'il a joué pour stimuler d'autres acteurs à investir autrement. Les impacts positifs du RISQ ne se mesurent pas uniquement par le nombre de projets soutenus ou par son effet de levier, mais également par son travail de « contamination » auprès d'autres acteurs financiers. Si, aujourd'hui, les Fonds locaux d'investissement déployés par les CLD, les Solides et de plus en plus de SADC offrent également des produits financiers pour les entreprises d'économie sociale, c'est en partie à cause du rôle de pionnier joué par le RISQ. C'est par le développement d'une offre de services adaptée aux besoins spécifiques des entreprises collectives, par ses innovations dans le domaine de l'analyse financière qui ont été partagées avec un ensemble d'acteurs avec le Guide d'analyse des entreprises en économie sociale, par son travail en réseau avec les organisations locales, régionales et sectorielles et par ses partenariats avec d'autres institutions financières, que le RISQ a démontré hors de tout doute sa pertinence et sa contribution stratégique au développement de l'économie sociale au Québec.

Si les réussites du RISQ appartiennent, en premier lieu, à ceux et celles qui l'ont mis en place et assurent depuis 15 ans la réalisation de sa mission, le rôle joué par Investissement Québec est intéressant à souligner. Dès le début, Investissement Québec s'est associé au RISQ en garantissant à hauteur de 50 % une partie de ses prêts. De 2002 à 2007, ce partenariat a pris la forme d'une enveloppe préautorisée d'un montant de 1 M\$ dédié à garantir une partie des prêts consentis par le RISQ. Cette mesure démontrait l'importance du soutien à la petite capitalisation de la part du gouvernement du Québec par le biais d'Investissement Québec. Malheureusement, cette pratique n'est plus en vigueur, ce qui alourdit le processus d'obtention d'une garantie et pénalise les entreprises. La Banque doit s'assurer de soutenir l'accès à la petite capitalisation par la simplification de ses processus d'autorisation des garanties de prêt, qui viennent ainsi compléter l'action de ce fonds de capital de risque.

En 2007, la création de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale a marqué une autre étape de la finance solidaire. En réponse aux besoins exprimés par les entreprises d'économie sociale, la Fiducie du Chantier de l'économie sociale a été créée afin de combler le vide qui existait quant aux produits de capitalisation pour les entreprises

d'économie sociale, en offrant un produit de capital patient jusqu'à lors inexistant. La Fiducie du Chantier de l'économie sociale, une innovation financière qui attire l'attention de chercheurs et d'intervenants de divers pays, est le résultat d'un partenariat mis en œuvre et dirigé par le Chantier de l'économie sociale, avec la participation financière des deux fonds de travailleurs - le Fonds de solidarité de la FTQ et Fondation de la CSN - du gouvernement du Canada par son agence régionale au Québec, Développement économique Canada (DEC) et du gouvernement du Québec par le biais d'Investissement Québec (IQ). Tous ces partenaires, à l'exception de DEC, sont présents à titre d'investisseurs et reçoivent un rendement sur leur investissement. Par cette innovation, nous avons mis en place un intermédiaire de marché permettant de canaliser les investissements disponibles au profit d'une meilleure capitalisation des entreprises d'économie sociale.

La Fiducie du Chantier de l'économie sociale est un fonds de 52,8 M\$ dont la principale mission consiste à favoriser l'expansion et le développement des entreprises collectives en améliorant l'accès au financement et en assurant une meilleure capitalisation des entreprises d'économie sociale.

Pour ce faire, elle offre des prêts sans exigence de remboursement de capital avant 15 ans à des taux abordables pour les entreprises d'économie sociale, tout en générant un rendement adéquat pour ses partenaires investisseurs. L'avantage principal de ce capital patient est qu'il s'insère dans une réelle vision entrepreneuriale en économie sociale. Avec une échéance de 15 ans, on cesse de voir l'entreprise d'économie sociale comme un projet ayant un début et une fin pour plutôt la voir pour ce qu'elle est: une entreprise.

À ce jour, la Fiducie a investi 28.6 M\$ dans 99 entreprises d'économie sociale, générant des investissements totaux de 211,6 M\$, ce qui a permis la création ou le maintien de 1818 emplois et 153 postes d'insertion. Une évaluation récente réalisée à partir des entrevues avec une cinquantaine d'entreprises clientes de la Fiducie du Chantier a permis de constater que « [...] *la présence de la Fiducie facilite la venue d'autres bailleurs de fonds, une synergie financière se crée ainsi autour du projet.* »<sup>2</sup>

À l'instar de l'expérience du RISQ, le gouvernement du Québec, par la voie d'Investissement Québec, a été un partenaire de la première heure de la Fiducie du Chantier en investissant dans sa dotation initiale. De plus, Investissement Québec se retrouve fréquemment dans les montages financiers des entreprises soutenues par la Fiducie du Chantier de l'économie sociale.

---

<sup>2</sup> Tournée d'évaluation et d'information, Rapport d'étape, Avril 2013, Emilien Gruet.

## **1. B - Modification du rôle et de la mission d'Investissement Québec**

Comme nous l'avons mentionné plus haut, le gouvernement du Québec, avec le rôle et les actions d'Investissement Québec, est un partenaire financier important des entreprises d'économie sociale. Par contre, notons que, à la suite de la fusion avec SGF, nous avons assisté à une modification importante de son mode d'action. Alors que par le passé celle-ci soit principalement intervenue en garantie de prêt, venant ainsi épauler les actions des institutions financières existantes, depuis peu, cette garantie de prêt a été délaissée au profit d'un investissement direct en entreprise. Cette décision récente d'offrir des prêts directs à la place de garanties de prêts aux entreprises d'économie sociale vient ainsi concurrencer directement les prêteurs déjà actifs sur le terrain. La notion de complémentarité a été ainsi quelque peu délaissée au profit d'une volonté d'occuper l'espace du prêteur.

Il nous semble important de souligner ce changement de direction afin de s'assurer que la nouvelle BDEQ évite un tel piège. Il n'est ni dans l'intérêt des entreprises d'économie sociale ni dans celui de l'État de répondre à un besoin déjà comblé. Au contraire, il faut plutôt miser sur une complémentarité et sur la réponse aux besoins non comblés des entreprises en matière de financement.

Un autre changement que nous souhaitons mettre de l'avant est celui de la disparition d'une vice-présidence coopérative et d'autres entreprises d'économie sociale qui a été remplacée par un poste de direction. Ce changement est lourd de signification sur l'importance que l'on accorde à ce secteur de l'économie québécoise. La mise en place de la BDEQ devra permettre de remédier à cette situation.

## **1. C - Un nouveau réseau de la finance solidaire et le capital de développement**

Dans son travail quotidien visant à répondre aux besoins des entreprises collectives et à créer un environnement favorable à leur développement, le Chantier de l'économie sociale et ses outils financiers - le RISQ et la Fiducie du Chantier - ne travaillent pas en vase clos. Au contraire, depuis quelques années, nous avons été actifs dans la mise en place de CAP finance.

CAP finance, le Réseau de la finance solidaire et responsable, a été créé à la fin 2010 sous l'impulsion d'un groupe d'institutions financières engagées dans l'économie sociale, dont le RISQ et la Fiducie du Chantier. Sa mission consiste à développer et à promouvoir la finance solidaire et le capital de développement auprès du grand public et d'améliorer l'expertise des professionnels de la finance responsable.

La vision poursuivie par les membres de CAP finance est de devenir un lieu de partage et d'échange au Québec dans le financement d'entreprises d'économie sociale ou

d'entreprises engagées dans une démarche de développement durable. CAP finance entend également favoriser la responsabilité sociale des intervenants financiers, pour soutenir une économie plus respectueuse des personnes et des ressources de la planète. Il vise enfin à faire reconnaître la finance responsable comme un milieu d'expertise, de transparence et de responsabilité.

Les membres fondateurs de CAP finance, adhérant à la Charte de l'investisseur solidaire et responsable, sont la Caisse d'économie solidaire Desjardins, la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, Filaction, Fondation CSN, le Fonds de solidarité FTQ, le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) et le Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC). D'autres institutions financières partageant des visées similaires sont invitées à se joindre au réseau.

L'historique des membres fondateurs de CAP finance illustre bien notre approche en ce qui concerne la création et le rôle de la BDEQ comme partenaire et facilitateur dans le processus d'innovation dans le domaine de la finance solidaire. Dans ce créneau, le modèle québécois de développement s'exprime comme un ensemble pluriel d'institutions pour un développement concerté, tant de la part de l'État que de celle des grands acteurs socioéconomiques. Il mobilise non seulement des capitaux, mais aussi et surtout, de l'expertise et du capital social des communautés avec lesquelles nous travaillons. Toutes ces initiatives résultent en partie de la reconnaissance de l'État de la contribution de l'économie sociale au développement de la société québécoise, tant en matière économique que sociale.

## **2. Recommandations concernant la création de la BDEQ**

L'action de la future BDEQ doit s'inscrire pleinement dans cette tradition et cette façon de faire dans le domaine de la finance solidaire au Québec. La BDEQ doit assurer que son action soit complémentaire aux autres acteurs, en agissant comme partenaire ou comme effet de levier afin de mobiliser des capitaux privés en faveur du développement de l'économie sociale. Cette complémentarité doit être inscrite clairement dans la loi.

Nous proposons donc la modification de l'article 7 ainsi :

*Le Conseil d'administration de la Banque établit une politique régissant ses interventions financières qui prévoit notamment :*

1. *Les objectifs de rendement*
2. *Les limites de risque*
3. *Les activités admissibles*
4. *L'adéquation entre les services et les besoins des clients*
5. ***La complémentarité avec des acteurs et institutions financières non gouvernementaux***

Afin d'ancrer cette volonté de partenariat avec les acteurs de la finance solidaire et du capital de développement ainsi que de l'ensemble du mouvement de l'économie sociale au Québec, **nous recommandons que soit créer une vice-présidence économie sociale au sein de l'institution.** Ainsi, notre secteur sera pleinement présent et reconnu dans les instances stratégiques et décisionnelles de la Banque de développement économique du Québec.

### **Mise en place de mécanismes de suivi permanents afin de s'ajuster à l'évolution de la finance solidaire**

La finance solidaire est un marché en pleine évolution. Au cours de la dernière décennie et surtout depuis quelques années, de nouveaux concepts et de nouveaux acteurs se sont multipliés dans le domaine de la finance sociale. Cet intérêt grandissant pour l'*Impact investment* et d'autres formes d'investissement socialement responsable s'est traduit dans une diversité d'initiatives, certaines plus intéressantes que d'autres. Autant du côté de l'offre de financement que du côté de la demande, la situation évolue avec une rapidité étonnante et interpelle autant les acteurs de l'économie sociale que les pouvoirs publics pour qu'ils ajustent leurs pratiques afin de saisir les occasions et éviter des pièges ou des pistes contreproductives.

À titre d'exemple, l'engouement pour le *crowdfunding*, faisant appel par les médias sociaux à des investisseurs individuels, a mené à une démarche d'encadrement de ces pratiques par l'Autorité des marchés financiers. Les consultations sont présentement en cours par l'AMF afin de recueillir des avis de divers intervenants. Un autre exemple est le dévoilement par DRSCH le 7 mai dernier du rapport « Exploiter le pouvoir de la finance sociale » qui met de l'avant de nouvelles pistes d'action dans le domaine de la finance sociale, à la suite d'un appel de propositions lancé à l'automne dernier.

Un dernier exemple est celui de la démarche en cours dans le milieu des fondations privées et communautaires en faveur de *Program related investment* et *Mission related investment*. Cette démarche découle d'une nouvelle tendance au sein des fondations américaines et autres par laquelle une partie des fonds de dotation sont investis dans des initiatives économiques ayant un lien avec la mission de la fondation. Selon le rapport 2010 « La mobilisation des capitaux privés pour le bien collectif » du Groupe de travail sur la finance sociale, plus de 100 M\$ des actifs des fondations canadiennes étaient investis dans des projets liés à leur mission et cette pratique ne fait que commencer.

Ces exemples illustrent la multiplicité des nouvelles approches de financement. Si la nouvelle BDEQ veut jouer un rôle complémentaire à l'offre de financement privé et maximiser l'effet de levier des montants investis directement, elle se doit de demeurer au fait de l'évolution des pratiques et des nouvelles occasions. Pour ce faire, la BDEQ doit compter sur l'apport des acteurs de l'économie sociale et de la finance solidaire qui ont la connaissance fine et la créativité nécessaire pour soutenir la BDEQ dans la définition et l'évolution de son rôle dans le domaine du financement des entreprises d'économie sociale. Pour cette raison, nous croyons qu'il est essentiel

- 1. Que la BDEQ réserve au moins un siège au sein de son Conseil d'administration pour une personne, un organisme, ou un réseau issu du milieu de l'économie sociale ou de la finance solidaire**
- 2. Que la BDEQ crée un comité conseil permanent afin de la conseiller sur ses actions en matière d'économie sociale. Ce comité doit être composé, entre autres, des représentants de la finance solidaire (l'offre de financement) et des réseaux de l'économie sociale (la demande de financement)**

## **La nécessaire collaboration avec les acteurs territoriaux**

Le projet de loi affirme clairement, dans l'article 9, l'exigence d'harmonisation des interventions avec les centres locaux de développement. Le Chantier de l'économie sociale s'en réjouit et appuie fortement cette orientation qui correspond aux pratiques développées dans le domaine de la finance solidaire.

Tel que mentionné dans les sections précédentes, l'approche partenariale étroite avec les acteurs locaux constitue une des clés de la réussite du RISQ, de la Fiducie du Chantier ainsi que de multiples acteurs de la finance solidaire. Cette façon de travailler n'est pas seulement une question de juridiction ou de partage de travail; elle est un élément essentiel dans la réduction des risques d'investissement.

Nos pratiques de financement des entreprises collectives depuis plus de quinze ans nous ont démontré qu'au-delà d'un bon créneau d'affaires, c'est le soutien et l'implication du milieu qui est la meilleure garantie pour la survie et la réussite de l'entreprise. Les entreprises d'économie sociale sont portées par les collectivités locales qui s'impliquent de diverses manières dans leur mise en place et leur développement et qui sont également là dans les périodes difficiles. Si le taux de survie des entreprises d'économie sociale est supérieur à celui de l'entreprise privée classique, c'est en grande partie grâce à ce soutien local. Ainsi, en faisant le choix de travailler avec les Centres locaux de développement, la future BDEQ se donne les moyens stratégiques pour faire les bons choix d'investissement non seulement pour le développement local et régional, mais également pour la fiabilité de ces investissements.

Cependant, il est important de souligner le fait que même si la loi encadrant les CLD intègre formellement le soutien à l'économie sociale dans leur mandat, le bilan de ce travail est inégal. L'Association des centres locaux de développement du Québec (ACLDAQ) accompagne ses membres, les CLD, dans la réalisation de ce mandat. Dans la majorité des CLD, ce mandat est pris en charge adéquatement et, dans quelques-uns, il occupe même une place importante dans les stratégies de développement. Par contre, dans certains CLD, la compréhension des réalités et du potentiel de l'économie sociale est plus faible et parfois erronée.

Le Chantier de l'économie sociale travaille activement avec l'Associations des CLD du Québec et les Pôles régionaux d'économie sociale, afin de sensibiliser l'ensemble des CLD à l'importance de l'entrepreneuriat collectif. Au-delà de la sensibilisation, de plus en plus d'intervenants s'entendent pour dire qu'il serait davantage approprié de parler de formation. Ce travail doit se faire en continu, notamment en raison du taux de roulement de personnel dans les CLD.

Par ailleurs, malgré l'obligation légale pour les CLD de soutenir l'entrepreneuriat collectif et d'assurer la présence d'un représentant de l'économie sociale aux conseils d'administration des CLD, aucune donnée à ce sujet n'est disponible.

Pour ces raisons, le Chantier de l'économie sociale **recommande dans le cadre de la nouvelle loi-cadre sur l'économie sociale de souligner et renforcer le rôle de l'ACLDQ et de ses membres comme organisations d'accompagnement et de soutien à l'économie sociale** et de prévoir des dispositifs permettant d'assurer pleinement la prise en charge du mandat d'accompagnement des entreprises d'économie sociale des CLD.

Il recommande également dans le cadre de son mémoire sur la loi-cadre en économie sociale de :

- Rendre disponible les rapports annuels des CLD pour fins d'évaluation et d'amélioration.
- Mettre en place des mécanismes de respect de la loi qui impose la présence d'au moins un(e) représentant(e) de l'économie sociale issu(e) d'une entreprise, d'un regroupement d'entreprises ou d'une organisation de soutien au développement de l'économie sociale au conseil d'administration de chaque CLD.
- Sensibiliser l'ensemble des CLD à l'importance de l'entrepreneuriat collectif et à la nécessité d'accorder des ressources adéquates à son développement.

Sans qu'ils soient inclus nommément dans la loi, nous croyons que ces dispositifs sont essentiels afin d'assurer que la Banque de développement économique du Québec, en collaboration avec les CLD, puissent offrir le soutien nécessaire aux entreprises collectives dans les étapes de démarrage, de consolidation et de développement.

Le Chantier de l'économie sociale se réjouit également des intentions affirmées dans l'article 8 de la loi d'intervenir dans toutes les régions du Québec et de travailler en collaboration, notamment avec les municipalités et les CLD, afin de définir une stratégie de développement économique pour chacune des régions.

À ce sujet, nous souhaitons attirer votre attention sur la contribution potentielle des Pôles régionaux d'économie sociale dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces stratégies régionales.

Les Pôles régionaux d'économie sociale ont comme premier objectif de réunir les entreprises d'économie sociale, les organisations de soutien (CLD, CDEC et CDR) et d'autres partenaires pour promouvoir l'économie sociale, favoriser la concertation et le

partenariat afin de mettre leurs connaissances et leurs ressources en commun pour réaliser des actions en faveur de l'économie sociale dans leur région. Nous croyons que les Pôles régionaux d'économie sociale, en raison de leur composition ainsi que du rôle et des responsabilités qui leurs sont dévolus, sont des interlocuteurs incontournables et doivent être mis à contribution dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies régionales. Il s'agit d'un rôle déjà assumé en collaboration avec les CRÉs dans d'autres démarches de planification au niveau régional. À cet égard, nous **recommandons que les Pôles régionaux d'économie sociale soient associés formellement aux démarches de planification stratégique régionale** afin d'assurer une pleine intégration de l'économie sociale selon les réalités et potentiels régionaux.

## Conclusion

La création de la Banque de développement économique du Québec est une occasion importante pour l'économie sociale. Le renforcement de l'intervention gouvernementale sera bénéfique et une meilleure cohésion des interventions en ressortira.

Pour le Chantier de l'économie sociale, il est important que les interventions de la Banque soient complémentaires avec celles des acteurs et des institutions financières non gouvernementaux. De même, la place que la Banque accordera à l'économie sociale doit être bien marquée et nous souhaitons le rétablissement d'une vice-présidence vouée à l'économie sociale ainsi que la création d'un poste au conseil d'administration réservé à une personne ou un organisme issue du milieu de l'économie sociale ou de la finance solidaire.

Comme la Banque aura des antennes régionales, nous croyons que les Pôles régionaux d'économie sociale devraient être associés formellement aux démarches de planification stratégiques régionales. Les CLD devraient être renforcés comme porte d'entrée et comme organisation d'accompagnement des entreprises et des projets d'économie sociale.

La création de la Banque de développement économique du Québec doit pouvoir soutenir la pluralité économique du Québec où le secteur privé côtoie un secteur d'économie sociale fort et un secteur public bien présent. Ce sont le maintien et le renforcement de cette pluralité économique qui feront la force du développement de demain.